

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

22614
Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02548

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Fallah Brahim

Date de naissance : 21/01/1949

Adresse : 18 Rue Shababik Anoumane Hay Ennas Casab
Boulevard

Tél. : 0668245007

Total des frais engagés : 723,12 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Youssef HANANE
Omnipraticien - Echographiste
Dar Touzani Bd. 06 Novembre N° 762
1er Etage Appt 1 - Casablanca
Tel : 0522 37 45 08

Date de consultation : 26 JAN 2020

Nom et prénom du malade : FELLAH BRAHIM Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Diabète 2 HTA - Hypertension
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : bénigne de la prostate + vertige

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25 JAN 2020	C1	PC	15900	DR HANAFI - Radiographiste - Casablanca N° 106 Dentiste - Bd. 06 Novembre 1er Casablanca Téléphone : 0522 37 45 08

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE WOUDOU	25/01/2020	673,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

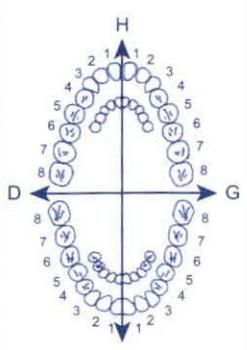
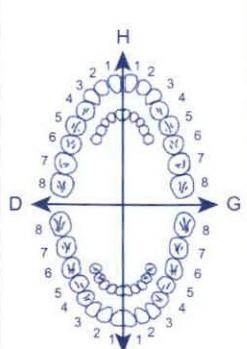
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	21433552	00000000	MONTANTS DES SOINS
D	00000000	00000000	DATE DU DEVIS	
B	35533411	11433553	DATE DE L'EXECUTION	
<p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DOCTEUR YOUSSEF HANANE

OMNIPRATICIEN



- EX. MEDECIN À L'HOPITAL MILITAIRE AVICENNE
- DIPLÔME D'ECHOGRAPHIE
- DIPLÔME DIABETOLOGIE
- ELECTRO - CARDIOGRAMME
- MEDECINE D'URGENCE
- MESOTHERAPIE
- DIPLÔME D'EXPERTISE MEDICALE ET REPARATION DU DOMMAGE CORPOREL
- MEDECIN AGREE PAR LE MINISTERE DE LA SANTE POUR LA DELIVRANCE DE CERTIFICATS MEDICAUX DU PERMIS DE CONDUIRE

الدكتور يوسف حنان

الطب العام

- طبيب سابق بالمستشفى العسكري ابتدأ سينا
- دبلوم الفحص بالصدى
- دبلوم داء السكري
- الفحص بالتنفس الطبقي الكهربائي للقلب
- طب المستعجلات
- الطب التمهيلي (ميزوتريبيا)
- حائز على شهادة الخبرة الطبية و التعمويض عن الصدر الجسدي
- طبيب معتمد من طرف وزارة الصحة لتسليم الشواهد الطبية لرخص السيارة

ORDONNANCE

Casablanca le : 25 JAN 2020 الدار البيضاء في :

Nom, Prénom : FELLAH BRAHIM

Age :

Poids :

0

1^o AMAREL - 03 mg
1 cp / Jour awa - petit déjeuner - 03 mois

2^o Glucophagel 1000 mg
88,00X3 7/50

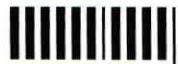
3^o ZEROST 1 cp / Jour x 03 mois

4^o HYPRIC 715^o
57,70X2 7/50

5^o ALADACTONE 1 cp / Jour x 03 mois

AMAREL 3MG
CP 830
PPN : 92DH10
LOT : 9/2014
PER : 04/2022
6 118000 060617

P.P.V: 57DH70
LOT: B21994
EXP: 02.2021



دار التوزاني شارع 6 نويمبر 762 الطابق الأول رقم 1 - البيضاء - الهاتف: 05 22 37 46 - المحمول: 05 61 10 55 40

Dar Touzani, Bd 6 Nouembre N° 762, 1er Etage N°1 - Casablanca - Tél.: 05 22 37 46 08 - GSM : 06 61 10 55 40

E-mail : Youssef.hanane27@gmail.com

6. TAN GANIL : 500 mg
51,00 - 1cp x 3/jour S.i.

7. Hootropyl : susp blouse
56,10 1 pipette x 3/jour

673,00

P.P.V: 570DH
LOT: B22816
EXP: 08.2021



Docteur Youssef HANANE
Oncopatologien - Echographiste
Dar Touzani Rd. 06 Novembre N° 762
1er Etage Appt 1 - Casablanca
Tél : 0522 31 45 08

